



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 20 NOVEMBRE 2025

**Sous la présidence de Monsieur Christian OST,
Vice-Président du CCAS**

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG

Membres nommés présents : Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALEZ, Georges HAYEK, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE (Présidente), Michela COLNAGHI-Pierre, Betty SCHALL, Isabelle UNTEREINER.

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Vice-Président.

1. AFFAIRES FINANCIERES

- 1.1 Passage au compte financier unique (CFU) et dématérialisation des actes budgétaires :

L'ordonnance du 12 juin 2025 relative à la généralisation du CFU emporte un certain nombre d'implications concrètes pour les collectivités et les services de la DGFiP :

- la disparition au sein du CGCT des notions de compte administratif et de compte de gestion pour l'ensemble des entités publiques locales sous instruction M57, qui devront à titre obligatoire produire un CFU sur leurs comptes de l'exercice budgétaire 2026.

- la disparition de la notion de compte financier pour les établissements publics locaux sous instruction M4 (EPIC) qui devront produire un CFU conforme à la maquette du CFU M4 fixée par arrêté, sur leurs comptes de l'exercice budgétaire 2026 en lieu et place d'un compte financier.

- le régime budgétaire et comptable des métropoles (M57) devient le régime de droit commun, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, pour l'ensemble des entités publiques locales soumises à l'obligation de produire un CFU, soit l'ensemble des collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées

- la transmission par voie numérique des documents budgétaires au représentant de l'État est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour ces mêmes entités publiques locales.

Le conseil d'administration prend acte de la dématérialisation des actes budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

1.2 Obligation de dématérialisation des actes administratifs :

Le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec la préfecture relative à la dématérialisation des actes financiers et administratifs.

1.3 Modification du règlement financier :

Le passage au CFU va nécessiter la mise à jour du règlement financier. Les modifications seront présentées lors du prochain conseil d'administration.

1.4 Demande de subvention du « Club des Séniors d'O » :

L'association « le Club des Séniors d'O » a transmis à Madame la Présidente une demande de subvention d'un montant de 300.00 €.

Le conseil d'administration décide, à la majorité (abstention du vice-président du CCAS), d'attribuer une subvention de 300.00 € à l'association « le Club des Séniors d'O ».

1.5 Proposition de calendrier budgétaire 2026 :

En raison des élections municipales devant se dérouler les 15 et 22 mars 2026, le débat d'orientation budgétaire 2026 aura lieu lors du conseil d'administration du 22 janvier 2026 et le vote du budget primitif 2026 lors du conseil d'administration du 12 février 2026.

2. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

2.1 Bons alimentaires :

| Liste des demandes de bon alimentaire | | | | | | |
|---------------------------------------|------------|-------------------|-----------------------------|------------|----------|--------------------|
| Nom et prénom | Adresse | Orientation | Reste à vivre/jour/personne | Date | Décision | Montant du secours |
| [REDACTED] | [REDACTED] | AS Horizon Amitié | 1.42 € | 16/10/2025 | Accord | 67.50 € |
| [REDACTED] | [REDACTED] | CESF CeA | 12.28 € | 23/10/2025 | Refus | N/A |
| [REDACTED] | [REDACTED] | AS CeA | 13.75 € | 06/11/2025 | Refus | N/A |
| [REDACTED] | [REDACTED] | CESF CeA | 0.00 € | 20/11/2025 | Accord | 67.50 |
| Total | | | | | | 135.00 € |

2.2 Demandes de secours financiers :

Pas de secours financier attribué depuis le dernier conseil d'administration.

3. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

3.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :

- 2 dossiers transmis à la maison des personnes handicapées (MDPH) ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire, 1 dossier d'obligation de secours et 2 dossiers de prise en charge de frais d'hébergement transmis au service autonomie.
- 1 dossier d'allocation de solidarité pour les personnes âgées transmis au service SASPA de la MSA.
- 1 dossier de regroupement familial en cours d'instruction.

3.2 Réception de notification de décision :

Objet : Prise en charge de frais d'hébergement en EHPAD

Concerne : [REDACTED] dans le cadre de son obligation alimentaire pour la prise en charge des frais d'hébergement de [REDACTED]
[REDACTED].

Notification de décision :

Le bénéfice de l'aide sociale pour la prise en charge des frais de séjour est accordé à [REDACTED]. L'intéressé reversera mensuellement ses ressources à l'établissement d'hébergement déduction faite des frais de mutuelle, selon justificatifs transmis. Par ailleurs, il conservera l'argent de poche mensuel correspondant à 10% de ses ressources, avec un minimum égal à 124 € au 01/01/2025.

Il sera prélevé sur les ressources de [REDACTED] et mis à la disposition de sa conjointe un montant mensuel de 981 €. Par ailleurs, une participation mensuelle globale de 370.00 € est laissée à la charge des obligés alimentaires. Enfin, le montant des avances consenties pourra faire l'objet d'une récupération sur succession.

4. COMMUNICATION

« Mag » du mois de décembre : article sur les permanences numériques de l'Eurométropole de Strasbourg.

5. ACTIVITES DU CCAS

5.1 Fête de Noël 2025 :

- Etat d'avancement de la préparation de la fête de Noël :
200 personnes inscrites pour le repas.

104 personnes souhaitent le colis.

64 personnes ne peuvent venir au repas et ne souhaitent pas le colis.

- Sollicitation des membres du conseil d'administration pour le service.
- Choix du prestataire pour le goûter du Bergen Band :
Le conseil d'administration retient le devis proposé par la boulangerie « Le Fournil d'O ».

5.2 Point sur les activités du club des séniors :

Quatrième trimestre 2025

Mardi 2 décembre 2025 et mardi 16 décembre 2025

Premier trimestre 2026

Mardi 6 janvier 2026 ----- Mardi 20 janvier 2026
Mardi 3 février 2026 ----- Mardi 17 février 2026
Mardi 3 mars 2026 ----- Mardi 17 mars 2026

Deuxième trimestre 2026

Mardi 7 avril 2026 ----- Mardi 21 avril 2026
Mardi 5 mai 2026 ----- Mardi 19 mai 2026
Mardi 2 juin 2026 ----- Mardi 16 juin 2026
Mardi 30 juin 2026

Troisième trimestre 2026

Juillet et aout 2026 ----- pas de rencontres

L'association a transmis à la directrice générale des services de la commune une proposition de convention pour l'occupation de la salle de l'AgOra lors des activités du club.

5.3 Anniversaires séniors :

Nouvelle présentation du calendrier du 4^{ème} trimestre.

5.4 Retour sur les sujets abordés lors des réunions de service du CCAS.

6. LOGEMENT SOCIAL

6.1 Dossiers actuellement suivis :

| | T2 | T3 | T4 | T5 | Total |
|------------------|----|----|----|----|-------|
| CA du 26/01/2023 | 3 | 4 | 11 | 11 | 29 |
| CA du 23/03/2023 | 10 | 7 | 9 | 8 | 34 |
| CA du 22/06/2023 | 11 | 11 | 8 | 5 | 35 |
| CA du 21/09/2023 | 11 | 7 | 8 | 4 | 30 |
| CA du 16/11/2023 | 13 | 5 | 12 | 5 | 35 |
| CA du 08/02/2024 | 5 | 2 | 9 | 4 | 20 |
| CA du 28/03/2024 | 10 | 5 | 10 | 2 | 27 |
| CA du 13/06/2024 | 10 | 5 | 6 | 2 | 23 |
| CA du 19/09/2024 | 7 | 3 | 11 | 2 | 23 |
| CA du 14/11/2024 | 9 | 2 | 11 | 1 | 23 |
| CA du 30/01/2025 | 9 | 4 | 11 | 2 | 26 |

| | | | | | |
|-------------------------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| <i>CA du 13/03/2025</i> | <i>7</i> | <i>5</i> | <i>11</i> | <i>2</i> | <i>25</i> |
| <i>CA DU 12/06/2025</i> | <i>4</i> | <i>5</i> | <i>12</i> | <i>5</i> | <i>26</i> |
| <i>CA du 18/09/2025</i> | <i>6</i> | <i>2</i> | <i>12</i> | <i>6</i> | <i>26</i> |
| <i>CA du 20/11/2025</i> | <i>12</i> | <i>4</i> | <i>13</i> | <i>7*</i> | <i>36</i> |

*dont 3 dossiers souhaitent un T4 ou un T5 et apparaissent dans les 2 catégories.

6.2 Prochaines livraisons de logements sociaux :

- Neolia : 11 logements situés 83 route de Saverne.
- Neolia : 12 logements (dont 2 en acquisition amélioration) situés 26 & 28 route de Saverne.
- Neolia : 28 logements en acquisition amélioration situés 11/13 rue Voltaire.

Ces éléments ne tiennent compte que des programmes ou un permis de construire a été accordé.

6.3 Contact avec les bailleurs :

- Proposition de rencontre de la nouvelle animatrice de la résidence senior Neolia Villagénération le mardi 2 décembre 2025 à 10h.
- Rencontre avec Domial le jeudi 11 décembre 2025 à 14h.

6.4 Point sur la loi SRU :

Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2025 : 657, soit 83 nouveaux logements et 1 logement privé déconventionné.

7 DIVERS

Dates pour les conseils d'administration de l'année 2026 :

- Jeudi 22 janvier 2026 à 19h : débat d'orientation budgétaire.
- Jeudi 12 février 2026 à 19h : vote du budget primitif.

Pour rappel, sauf urgence, les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 20h20.

Certifié conforme
et exécutoire

La Présidente,
Cécile DELATTRE,

